



CHUCaen

Service pédiatrie médicale

Bât. Sud - Avenue de la Côte de Nacre - 14033 CAEN Cedex 9

*secrétariat*

*secteur nourrissons*

*secteur enfants-adolescents*

Tel : 02 31 27 25 90

Tel : 02 31 27 25 96

Tel : 02 31 27 24 51



## *vo*tre enfant vient d'être hospitalisé dans le service de pédiatrie médicale

Le service de pédiatrie médicale comporte :

- ⊙ un secteur de pédiatrie médicale enfants-adolescents,
- ⊙ un secteur de pédiatrie médicale nourrissons.

*sachez que l'équipe va tout mettre en œuvre  
pour que cette hospitalisation se passe bien*

Nous vous demandons de lire attentivement ce livret d'accueil et comptons sur vous pour respecter les consignes indiquées qui faciliteront l'hospitalisation de votre enfant.

Ce règlement s'applique à tout enfant hospitalisé. Il peut être adapté sur prescriptions médicales.

Le personnel médical et paramédical est à votre disposition pour vous renseigner et répondre à vos questions.

Vous pourrez rencontrer l'équipe médicale lors de la visite du matin et lors de la contre-visite de fin d'après-midi.

Pour améliorer la qualité de nos services, nous vous invitons à remplir le questionnaire de sortie joint au livret d'accueil.



## *admission*

Afin de permettre la prise en charge des frais d'hospitalisation de votre enfant, vous ou une autre personne de votre entourage devez vous présenter au bureau des entrées et sorties (Hall d'accueil du bât. Sud - niv. 0) pour constituer le dossier administratif.

Horaires d'ouverture :  
du lundi au vendredi de 8h-18h  
le samedi de 8h-12h

Munissez vous à cet effet de :

- ⊙ une pièce d'identité (parents),
- ⊙ la carte vitale,
- ⊙ votre carte de régime complémentaire (mutuelle, carte de santé ...) ou votre attestation de CMU complémentaire..



## *présence des parents*

Nous vous accueillons au sein du service de pédiatrie médicale durant le séjour de votre enfant.

Nous vous demandons de bien vouloir respecter les règles suivantes afin de garantir le meilleur déroulement des soins prodigués à votre enfant.



## visites

Les parents sont autorisés à rester présents auprès de leur enfant sans restriction d'horaires.

La famille élargie, les amis et les enfants de plus de 15 ans peuvent rendre visite à l'enfant de 14h30 à 19h00 dans la limite de deux personnes.

Les frères et soeurs de moins de 15 ans sont admis avec l'accord du médecin.

Pour des raisons évidentes de sécurité les enfants ne doivent pas, sauf pour raison médicale, quitter le service.

Il est donc interdit qu'un enfant ou un adolescent descende dans le hall d'entrée sans autorisation médicale.

Il s'agit d'une autorisation écrite de la part du médecin qui engage la responsabilité des parents.

Dans cette situation, veuillez prévenir l'équipe soignante de votre départ et signaler votre retour dans l'unité.



## hébergement

- ⊙ il est gratuit et possible pour un des deux parents sur un lit d'appoint,
- ⊙ ce lit doit impérativement être replié pour 7h30 afin de faciliter les soins,
- ⊙ des sanitaires avec douche sont réservés aux parents.

L'installation du téléphone et de la télévision est possible chez les grands. Ces services sont payants et à récler auprès d'un prestataire extérieur la CODIAM (informations hall du bât. Sud - niv. 0).



## repas

Un salon réservé aux familles est à votre disposition pour prendre vos repas. Cet espace est accessible aux heures suivantes :

- ⊙ entre 6h30 et 9h,
- ⊙ entre 12h et 13h30,
- ⊙ entre 18h30 et 20h30 **sauf le mercredi**, jusqu'à 19h30, en raison d'une animation en soirée pour les enfants hospitalisés.

Un réfrigérateur et un four à micro-ondes sont mis à votre disposition pour la restauration. Les repas sont à apporter par vous-même, l'hôpital n'est pas responsable en cas de vol.

Il n'est donc pas autorisé pour des raisons d'hygiène de prendre vos repas dans la chambre de votre enfant.

Vous avez également la possibilité de vous rendre au self du personnel au niveau 0 de la Tour Côte de Nacre. Pour cela vous devez vous munir de votre carte bancaire, retirer un ticket à une borne, ensuite vous aurez accès au restaurant du personnel pour prendre votre repas (entrée, viande ou poisson, légumes, fromage, pain, dessert, boisson).

Une cafétéria, des distributeurs de boissons et de sandwiches, sont à votre disposition dans le hall du bât. SUD - niv. 0.

Les denrées alimentaires personnelles ne sont pas autorisées dans les chambres des enfants sauf autorisation médicale.





## *linge*

Vous devez apporter un nécessaire de toilette et des vêtements de rechange pour votre enfant. Veillez à laisser un sac pour reprendre le linge sale.

Nous vous rappelons que les bijoux et objets personnels sont sous la responsabilité des parents à l'hôpital (risque d'accidents, de perte, de vol).

Nous vous recommandons d'apporter le doudou ou tout autre objet familier qu'apprécie votre enfant, afin de le sécuriser.



## *divers*

Votre enfant, en fonction de son état de santé et de son âge, peut suivre un enseignement scolaire durant son séjour ou participer à des activités ludiques, créatives, ou des jeux proposés par des éducatrices de jeunes enfants.

Des animations sont proposées régulièrement dans les unités de soins ou dans le salon orange.



## *sortie des mineurs*

Elle doit s'effectuer en présence du parent ou de son représentant légal avec présentation des pièces justificatives du lien de parenté ou de l'autorisation parentale. Aucune sortie ne peut avoir lieu si ces conditions ne sont pas réunies.

Munissez-vous à cet effet d'une pièce d'identité (parents) : carte d'identité ou passeport ou permis de séjour

# équipe

## Chef de service :

Pr Jacques BROUARD

- ⊙ cadre supérieur de santé,
- ⊙ cadre de santé,
- ⊙ médecins,
- ⊙ diététiciennes,
- ⊙ assistantes sociales,
- ⊙ professeur des écoles,
- ⊙ éducatrices de jeunes enfants,
- ⊙ psychologues,
- ⊙ psychomotricienne,
- ⊙ orthophoniste,
- ⊙ kinésithérapeutes,
- ⊙ infirmières,
- ⊙ auxiliaires de puériculture,
- ⊙ agents des services hospitaliers.